

# CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE

(résidence principale du locataire - art. L.632-1 du CCH)

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur Fabrice PARIENTE  
né le 28 Juin, 1970 à Clichy s/ Seine  
demeurant 6 rue de la rue Soulie 17580 LE BOIS PLAGE en Ré.  
éventuellement représenté par Madame Nicole PARIENTE,

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE BAILLEUR d'une part,

ET M. Monsieur Roger MAILLET  
né(e) le 24 août 1956 à DUGNY  
demeurant 27 rue Jacques Soubielle 65200 BAGNÈRES de B.  
M.  
né(e) le ..... à .....  
demeurant .....

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE LOCATAIRE d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, le bailleur louant les locaux et équipements ci-après désignés, au locataire qui les accepte aux conditions suivantes.

## DÉSIGNATION

Appartement (1) Maison individuelle (1)  
sis à BAGNÈRES de BIGORRE 27 rue Jacques Soubielle  
Bâtiment rue étage de porte porte d'entrée  
consistance des locaux Studio composé d'une pièce principale,  
avec coin cuisine équipée, et d'une salle d'eau  
avec WC

plus cave N° / parking N° / garage N° /  
chauffage : collectif ou individuel (1) (pas de compteur individuel)  
eau chaude : collective ou individuelle (1) " " "  
équipements communs : antennes TV - interphone - gardien - ascenseur - vide ordures (1)

## DESTINATION

La présente location est consentie exclusivement pour la résidence principale du locataire. Elle n'est pas soumise au régime de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Elle obéit aux dispositions de l'article L.632-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et des articles 1714 à 1762 du Code Civil.

(1) rayer la mention inutile.